



ASSEMBLEE CONSTITUANTE
SEANCES PLENIERES
SALLE DU GRAND CONSEIL

Jeudi 7 octobre 2010

14h00
17h00
20h30

PROCES-VERBAL



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
6. Rapport général de la commission thématique 5 "Rôle et tâches de l'Etat, finances" (rapport no. 500 - rapporteur M. Benoît Genecand, président de la commission)
 - Discussion d'entrée en matière
 - Vote d'entrée en matière
7. Examen et vote des thèses relatives à la thématique « Rôle et tâches de l'Etat, finances » (rapporteur principal: commission thématique no. 5)
 - 501 : Environnement, Chasse, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures (rapp. Jérôme Savary)
 - 502 : Economie et emploi (rapporteuse Simone de Montmollin)
 - 503 : Logement (rapporteurs Bénédicte Hentsch et Alberto Velasco)
 - 504 : Santé (rapporteur Thomas Bläsi, corapporteur Andreas Saurer)
 - 505 : Enseignement et recherche (rapporteurs Françoise Saudan et Beat Bürgenmeier)
 - 506 : Justice, sécurité, situations d'urgence (rapporteur Richard Barbey)
 - 507 : Social, politique de l'enfance (rapp. Thomas Bläsi, corapp. Andreas Saurer)
 - 508 : Vie sociale et participative (rapporteurs Béatrice Gisiger et Boris Calame)
 - 509 : Finances (rapporteur Michel Ducommun)
 - 510 : Principes (rapporteuse Marie-Thérèse Engelberts)
8. Reprise de l'examen des thèses du rapport 403 de la commission 4 (Communes) suite au renvoi décidé lors de la plénière du 21 septembre 2010
9. Autres objets
10. Divers et clôture



**1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. JACQUES-SIMON EGGLY,
COPRESIDENT, PRESIDENT DE SEANCE A 14H00, 17H00 ET 20H30**

2.1 PERSONNES PRESENTES

M. Murat Julian Alder, Radical-Ouverture
M. Michel Amaudruz, UDC
Mme Carine Bachmann, Les Verts et Associatifs
M. Roberto Baranzini, socialiste pluraliste
M. Richard Barbey, Libéraux & Indépendants
M. Michel Barde, G[e]’avance
Mme Janine Bezaguet, AVIVO
M. Thomas Bläsi, UDC
M. Bertrand Bordier, Libéraux & Indépendants
M. Thomas Büchi, Radical-Ouverture
M. Boris Calame, Associations de Genève
M. Georges Chevieux, Radical-Ouverture
M. Michel Chevrolet, G[e]’avance (séance de 14h00 et de 20h30)
Mme Marguerite Contat Hickel, Les Verts et Associatifs
M. Nils de Dardel, SolidaritéS
Mme Simone de Montmollin, Libéraux & Indépendants
M. Christian de Saussure, G[e]’avance
M. Yves-Patrick Delachaux, MCG (séance de 17h00 et de 20h30)
M. Claude Demole, G[e]’avance
M. Patrick-Etienne Dimier, MCG
M. Michel Ducommun, SolidaritéS
M. Alexandre Dufresne, Les Verts et Associatifs
M. Jacques-Simon Eggly, Libéraux & Indépendants
Mme Marie-Thérèse Engelberts, MCG (séance de 14h00)
M. Laurent Extermann, socialiste pluraliste
M. Franck Ferrier, MCG
M. Marco Föllmi, PDC, dès 14h30
M. Maurice Gardiol, socialiste pluraliste
M. Pierre Gauthier, AVIVO
M. Benoît Genecand, G[e]’avance
Mme Béatrice Gisiger, PDC
M. Christian Grobet, AVIVO, dès 15h10
M. Jean-Marc Guinchard, G[e]’avance
Mme Jocelyne Haller, SolidaritéS
M. Lionel Halpérin, Libéraux & Indépendants
M. Laurent Hirsch, Libéraux & Indépendants
M. Michel Hottelier, Libéraux & Indépendants
M. Florian Irminger, Les Verts et Associatifs
Mme Louise Kasser, Les Verts et Associatifs
M. René Koechlin, Libéraux & Indépendants, dès 14h20)
Mme Catherine Kuffer-Galland, Libéraux & Indépendants
M. Pierre Kunz, Radical-Ouverture
M. David Lachat, socialiste pluraliste (séance de 14h00, dès 16h00, de 17h00 et de 20h30)
M. Yves Lador, Associations de Genève



Mme Béatrice Luscher, Libéraux & Indépendants
Mme Michèle Lyon, AVIVO
M. Alfred Manuel, Associations de Genève
Mme Claire Martenot, Solidarités
M. Antoine Maurice, Radical-Ouverture
M. Cyril Mizrahi, socialiste pluraliste
M. Souhaïl Mouhanna, AVIVO
Mme Corinne Müller Sontag, Les Verts et Associatifs
M. Ludwig Muller, UDC
M. Melik Özden, socialiste pluraliste
M. Jacques Pagan, UDC
M. Soli Pardo, UDC
Mme Christiane Perregaux, socialiste pluraliste
M. Olivier Perroux, Les Verts et Associatifs
M. Jean-François Rochat, AVIVO
M. Albert Rodrik, socialiste pluraliste
Mme Céline Roy, Libéraux & Indépendants
Mme Françoise Saudan, Radical-Ouverture, dès 14h20
M. Andreas Saurer, Les Verts et Associatifs
M. Jérôme Savary, Les Verts et Associatifs
M. Constantin Sayegh, PDC
M. Pierre Scherb, UDC
M. Pierre Schifferli, UDC (séance de 20h30)
M. Thierry Tanquerel, socialiste pluraliste
M. Guy Tornare, PDC
M. Pierre-Alain Tschudi, Les Verts et Associatifs
M. Marc Turrian, AVIVO
M. Alberto Velasco, socialiste pluraliste
M. Jacques Weber, Libéraux & Indépendants
Mme Annette Zimmermann, AVIVO
M. Tristan Zimmermann, socialiste pluraliste
Mme Solange Zosso, AVIVO
M. Guy Zwahlen, Radical-Ouverture

2.2 PERSONNES EXCUSEES

M. Bénédicte Hentsch, Libéraux & Indépendants
M. Raymond Loretan, PDC
M. Jean-Philippe Terrier, PDC

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.



Déclaration des groupes Associations de Genève, AVIVO, socialiste pluraliste, SolidaritéS et Les Verts et Associatifs, présentée par M. Souhaïl Mouhanna

Les groupes signataires de la présente déclaration

Réaffirment leur engagement en faveur d'un projet de Constitution innovateur, intégrant les acquis démocratiques, sociaux et environnementaux actuels et ouvrant de nouvelles perspectives pour de nouvelles avancées démocratiques et sociales et pour une meilleure qualité de vie.

Décident que le maintien de ces acquis dans le projet de Constitution, en particulier ceux adoptés en votation populaire est un minimum non négociable.

Exigent le retour à une attitude constructive, répondant aux aspirations du peuple genevois, respectueuse des organes de l'Assemblée Constituante et des deniers publics.

(cf. Mémorial pour la déclaration complète)

Il est pris acte de la déclaration.

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève (M. Yves Lador, M. Alfred Manuel, M. Boris Calame) :

Les débats arrivent à leur terme à la fin de cette première lecture, lors de la dernière séance plénière de novembre 2010. Le Comité de rédaction termine la mise en forme du projet majoritaire. Une séance unique est convoquée pour l'adoption finale du texte majoritaire, qui sera soumis au peuple.

La motion d'ordre est refusée par 39 non, 18 oui, 13 abstentions.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

Aucune

5. REGLES DE DEBAT APPLICABLES AUX POINTS SUIVANTS DE L'ORDRE DU JOUR

cf. Mémorial du 30 septembre 2010

6. RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION THEMATIQUE 5 « ROLE ET TACHES DE L'ETAT, FINANCES » (RAPPORT NO. 500 - RAPPORTEUR M. BENOIT GENECAND, PRESIDENT DE LA COMMISSION)

cf. Mémorial du 30 septembre 2010

7. EXAMEN ET VOTE DES THESES RELATIVES A LA THEMATIQUE « ROLE ET TACHES DE L'ETAT, FINANCES » (RAPPORTEUR PRINCIPAL : COMMISSION THEMATIQUE NO. 5)

- 501 : Environnement, Chasse, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures (rapporteur Jérôme Savary)

Partie III : Aménagement, mobilité, infrastructures (Chapitres 501.7, 501.8 et 501.9)

- **Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur de la commission**
cf. Mémorial du 30 septembre 2010
- **Présentation par M. Boris Calame, rapporteur de minorité**
cf. Mémorial du 30 septembre 2010
- **Présentation par M. Andreas Saurer, rapporteur de minorité**
cf. Mémorial du 30 septembre 2010
- **Présentation par M. Alberto Velasco, rapporteur de minorité**
cf. Mémorial du 30 septembre 2010
- **Présentation par M. Bénédic Hentsch, rapporteur de minorité**
cf. Mémorial du 30 septembre 2010
- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

Chapitre 501.7 Aménagement du territoire

Thèse 501.71.a

¹ Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte.

² Ils préservent la zone agricole utile et les zones protégées.

Motion d'ordre du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna et M. Christian Grobet) :
Voter séparément les deux alinéas suivants :

1) Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte **une utilisation rationnelle du sol et une forte densité dans les zones de construction.**

2) Ils préservent la zone agricole utile et les zones protégées.

La motion d'ordre est refusée par 36 non, 31 oui, 3 abstentions.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna et M. Christian Grobet) :

1) **Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte une utilisation rationnelle du sol et une forte densité dans les zones de construction.**

2) *Ils préservent la zone agricole utile et les zones protégées.*

L'amendement est refusé par 38 non, 21 oui, 11 abstentions.



Amendement du groupe Associations de Genève :

*Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la **surface** agricole utile et les zones protégées.*

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants (Mme Simone de Montmollin) :

*Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la **surface** agricole utile et les zones protégées.*

L'amendement jumelé est accepté par 60 oui, 10 non, 1 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 501.71.a

Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent la surface agricole utile et les zones protégées.

est adoptée par 63 oui, 3 non, 4 abstentions.

Thèse de minorité 501.72.a Réserve

L'Etat réserve les surfaces nécessaires à la pratique des sports, de la culture et des loisirs.

Amendement de Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts et Associatifs), M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste), M. Yves Lador (Associations de Genève) et M. Alfred Manuel (Associations de Genève) :

L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

L'amendement est accepté par 39 oui, 30 non, 3 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité amendée 501.72.a Réserve

L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

est adoptée par 42 oui, 26 non, 4 abstentions.

Thèse de minorité 501.73.a Quartiers durables

L'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation.

Mise aux voix la thèse de minorité 501.73.a Quartiers durables

L'Etat développe des quartiers durables et en favorise la réalisation.

est adoptée 37 oui, 34 non, 1 abstention.



501.8 Mobilité

Thèse de minorité 501.83.a

*L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport **dans la mesure où celle-ci respecte l'intérêt public.***

Mise aux voix, la thèse de minorité 501.83.a

L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport dans la mesure où celle-ci respecte l'intérêt public.

est refusée par 34 non, 29 oui, 9 abstentions.

Thèse de minorité 501.82.a

*L'Etat facilite la mobilité **en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport.***

Mise aux voix, la thèse de minorité 501.82.a

L'Etat facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport.

est adoptée par 37 oui, 35 non, 0 abstention.

Thèse 501.81.a

¹ L'Etat facilite la mobilité en veillant à la complémentarité des différents modes de transport.

La thèse n'est pas soumise au vote (cf. vote précédent).

Thèse 501.81.b

² Le canton élabore une politique globale des déplacements en coordonnant, notamment, celles liées à l'aménagement, à l'urbanisme, à la circulation, aux transports publics, privés, pendulaires, professionnels et de loisirs, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Amendement du groupe UDC (M. Ludwig Muller) :

Le Canton élabore une politique globale des déplacements en collaborant étroitement avec les autorités des régions voisines.

L'amendement est refusé par 44 non, 23 oui, 5 abstentions.

Amendement du groupe Les Verts et Associatifs (M. Florian Irminger) :

*Le canton élabore une politique globale des déplacements en coordonnant, notamment, celles liées **à l'énergie**, à l'aménagement, à l'urbanisme, à la circulation, aux transports publics, privés, pendulaires, professionnels et de loisirs, ainsi qu'à la protection de l'environnement.*

L'amendement est accepté par 37 oui, 33 non, 2 abstentions.



Mise aux voix, la thèse amendée 501.81.b

Le canton élabore une politique globale des déplacements en coordonnant, notamment, celles liées à l'énergie, à l'aménagement, à l'urbanisme, à la circulation, aux transports publics, privés, pendulaires, professionnels et de loisirs, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

est adoptée par 43 oui, 26 non, 3 abstentions.

Thèse 501.81.c

³ L'Etat favorise les transports publics et développe le réseau, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna et M. Christian Grobet) :

*L'Etat, dans les limites du droit fédéral, prend les mesures nécessaires à l'organisation et au développement du réseau des lignes des transports publics. **Il développe l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce que les transports publics soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population.***

Dans le but de créer des conditions-cadres favorables au développement de la vie économique et sociale à Genève et dans la région, l'Etat favorise l'utilisation de transports publics respectueux de l'environnement dans une perspective de complémentarité entre les différents modes de déplacement.

Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. Cet établissement est soumis à la surveillance du Conseil d'Etat.

Les rapports entre l'Etat et l'établissement font l'objet d'un contrat de droit public qui, dans les limites de la loi, détermine en particulier les prestations de l'établissement, les conditions d'exploitation du réseau et les contributions financières de l'Etat pour une période pluriannuelle.

Le contrat de prestations est soumis à l'approbation du Grand Conseil. Le référendum ne peut s'exercer contre la loi y relative, qui comprend les contributions à la charge du budget de l'Etat pour la durée du contrat.

La loi règle tout ce qui concerne l'exécution du présent titre.

L'amendement est refusé par 43 non, 20 oui, 8 abstentions.

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen et M. Pierre Kunz) :

L'Etat encourage les transports publics et développe le réseau ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous.

L'amendement est refusé par 38 non, 34 oui, 1 abstention.



Mise aux voix, la thèse 501.81.c

³ L'Etat favorise les transports publics et développe le réseau, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population.

est adoptée par 49 oui, 14 non, 10 abstentions.

Thèse 501.81.d

⁴ Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics.

Amendement du groupe AVIVO (M. Christian Grobet) :

*Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. **En particulier, l'Etat instaure des tarifs bas et réduits.***

L'amendement est accepté par 43 oui, 30 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 501.81.d

Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. En particulier, l'Etat instaure des tarifs bas et réduits.

est adoptée par 42 oui, 28 non, 3 abstentions.

Thèse 501.81.e

⁵ L'Etat favorise la mobilité douce.

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen et M. Pierre Kunz) :

L'Etat encourage la mobilité douce.

L'amendement est refusé par 40 non, 31 oui, 2 abstentions.

Mise aux voix la thèse 501.81.e

⁵ L'Etat favorise la mobilité douce.

est adoptée par 43 oui, 28 non, 1 abstention.

Thèse de minorité 501.84.a

Le choix individuel du mode de transport est garanti.

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen) :

La liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie.

L'amendement est accepté par 37 oui, 33 non, 3 abstentions.

Mise aux voix la thèse de minorité 501.84.a amendée

La liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie.

est adoptée par 36 oui, 32 non, 5 abstentions.

501.9 Infrastructures

Thèse 501.91.a

Le canton et les communes assurent le développement des infrastructures et des voies de communication.

Amendement de M. Bénédicte Hentsch (Libéraux & Indépendants) :

Le canton et les communes assurent le développement des infrastructures et des voies de communication.

Ils réalisent notamment une traversée ferroviaire et routière du lac.

L'amendement est retiré en faveur de l'amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance) :

Ils [l’Etat et les communes] réalisent notamment une traversée du lac destinée aux transports publics et privés.

L'amendement est refusé 38 non, 35 oui, 0 abstention.

Sous-amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs), M. Michel Ducommun (SolidaritéS), M. Boris Calame (Associations de Genève), M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Modifier la dernière phrase ainsi :

...Ils réalisent notamment la traversée en mouettes du lac Léman.

Si les versions Barde ou Hentsch sont préférées, remplacer

- Dans Barde : « destinée aux transports publics et privés » par « en mouettes »
- Dans Hentsch : « traversée ferroviaire et routière » par « traversée en mouettes ».

Le sous-amendement est retiré.

Sous-amendement de M. Pierre Gauthier (AVIVO) :

...Ils réalisent notamment une traversée du lac Léman au moyen d'un téléphérique sous-lacustre mû par la puissance récoltée au moyen de pédales installés sous les sièges des passagers. Au cas où aucun passager n'aurait pris place dans ledit téléphérique, l'énergie motrice sera fournie par une petite centrale nucléaire installée dans le parc des Eaux-Vives.

Le sous-amendement est retiré.

Amendement de M. Constantin Sayegh (PDC) :

Le canton et les communes assurent le développement des infrastructures et des voies de communication. Ils réalisent notamment la traversée du lac Léman.

L'amendement est accepté par 37 oui, 36 non, 1 abstention.

L'égalité des votes est tranchée en faveur des voix pour par le président.



Mise aux voix, la thèse amendée 501.91.a

Le canton et les communes assurent le développement des infrastructures et des voies de communication. Ils réalisent notamment la traversée du lac Léman.

est refusée par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Thèse de minorité 501.92.a Mobilité et infrastructures

Les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent précéder toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.

Amendement du groupe Les Verts et Associatifs (M. Olivier Perroux) :

Les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent accompagner toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.

L'amendement est accepté par 46 oui, 23 non, 4 abstentions.

Amendement du groupe Associations de Genève :

En terme de conception, de mise en œuvre et de réalisation, les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent précéder toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.

(Lors du vote, le terme « précéder » est remplacé par « accompagner », suite à l'acceptation de l'amendement du groupe Les Verts et Associatifs).

L'amendement est accepté par 36 oui, 35 non, 2 abstentions.

Mise aux voix la thèse de minorité amendée 501.92.a

En terme de conception, de mise en œuvre et de réalisation, les infrastructures de transports publics et de mobilité douce doivent accompagner toutes constructions de surfaces dédiées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs et d'achats.

est acceptée par 36 oui, 35 non, 1 abstention.

Pause de 17h15 à 17h40

- **502 : Economie et emploi**

Politique économique, agriculture, travail, information et protection des consommateurs, Banque cantonale

(Chapitres 502.1, 502.2, 502.3, 502.4 et 502.5)

- **Présentation par Mme Simone de Montmollin, rapporteure de la commission**
- **Présentation par M. Souhaïl Mouhanna, rapporteur de minorité**
- **Présentation par M. Alberto Velasco, rapporteur de minorité**
- **Présentation par M. Andreas Saurer, rapporteur de minorité**



Pause de 19h00 à 20h30

- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

502.1 Politique économique

Thèse 502.11.a

L'Etat veille à créer un environnement favorable au développement et à la promotion d'une économie libre et responsable, diversifiée et solidaire.

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève (M. Yves Lador) :
Vote séparé des deux alinéas de leur amendement.

La motion d'ordre est refusée par 34 non, 33 oui, 4 abstentions.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*1. L'Etat veille au développement et à la promotion d'une économie libre, **solidaire et responsable, diversifiée et plurielle.***

2. Il assume un rôle de régulation de l'économie.

L'amendement est refusé par 42 non, 28 oui, 3 abstentions.

Amendement de M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajouter :

L'Etat encourage le développement de l'activité économique, l'innovation et la création d'emplois librement consentis au sein d'entreprises :

- a) poursuivant des intérêts collectifs ou un but d'intérêt public ou social,*
- b) sans but lucratif ou à lucrativité limitée,*
- c) organisées de manière démocratique et/ou participative.*

L'amendement est refusé par 40 non, 34 oui, 1 abstention.

Mise aux voix, la thèse 502.11.a

L'Etat veille à créer un environnement favorable au développement et à la promotion d'une économie libre et responsable, diversifiée et solidaire.

est adoptée par 58 oui, 14 non, 2 abstentions.



Thèse 502.11.b

Il (l'Etat) met en place les conditions-cadres pour encourager la création et le maintien d'entreprises innovantes, dynamiques, génératrices de richesses et d'emplois diversifiés, orientées selon le long terme et les besoins de la région.

Mise aux voix, la thèse 502.11.b

Il (l'Etat) met en place les conditions-cadres pour encourager la création et le maintien d'entreprises innovantes, dynamiques, génératrices de richesses et d'emplois diversifiés, orientées selon le long terme et les besoins de la région.

est adoptée par 60 oui, 6 non, 5 abstentions.

Thèse 502.11.c

Il (l'Etat) mène une politique active de l'emploi et prend des mesures de prévention du chômage.

Mise aux voix la thèse 502.11.c

Il (l'Etat) mène une politique active de l'emploi et prend des mesures de prévention du chômage.

est adoptée par 71 oui, 0 non, 0 abstention.

Thèse 502.11.d

Il (l'Etat) encourage le reclassement professionnel.

Amendement du groupe Les Verts et Associatifs (M. Jérôme Savary) :

Il (l'Etat) encourage la réinsertion professionnelle.

L'amendement est accepté par 41 oui, 25 non, 3 abstentions.

Mise aux voix la thèse amendée 502.11.d

Il (l'Etat) encourage la réinsertion professionnelle.

est adoptée par 43 oui, 22 non, 6 abstentions.

Thèse de minorité 502.12.a

Le canton prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture économique et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement. A cette fin, il fixe sa politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.12.a

Le canton prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture économique et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement.

A cette fin, il fixe sa politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle.

est refusée par 38 non, 29 oui, 7 abstentions.

502.2 Agriculture.

Thèse 502.21.a

L'Etat favorise une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement ainsi qu'un approvisionnement régional.

Amendement de M. Souhail Mouhanna (AVIVO), Melik Özden (socialiste pluraliste) et Claire Martenot (SolidaritéS) :

L'Etat s'engage en faveur de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Il favorise l'approvisionnement local et régional pour la population.

Il soutient la formation et l'emploi dans l'agriculture.

L'amendement est refusé par 37 non, 35 oui, 2 abstentions.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Simone de Montmollin (Libéraux & Indépendants), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) :

L'Etat encourage une agriculture diversifiée, de qualité et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.

Sous-amendement de M. Andreas Saurer, Les Verts et Associatifs :

L'Etat encourage une agriculture diversifiée, de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.

Le sous-amendement est accepté par 73 oui, 1 non, 0 abstention.

L'amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Simone de Montmollin (Libéraux & Indépendants), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) n'est pas soumis au vote (cf. sous-amendement)

Motion d'ordre du groupe Associations de Genève :
Vote de leur amendement par alinéa.

La motion d'ordre est acceptée par 37 oui, 36 non, 0 abstention.

Amendement du groupe Associations de Genève :

1. L'Etat favorise une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement et des travailleurs ainsi qu'un approvisionnement local et régional.

L'alinéa n'est pas soumis au vote (cf. vote du sous-amendement Les Verts et Associatifs).



2. Il encourage une agriculture de proximité, diversifiée dans ses productions et ses formes d'exploitations agricoles.

L'alinéa 2 est refusé par 38 non, 32 oui, 3 abstentions.

3. Il veille à ce que les agriculteurs locaux puissent obtenir pour leurs produits des prix rémunérateurs liés aux coûts de production.

L'alinéa 3 est refusé par 37 non, 31 oui, 4 abstentions.

4. Il soutient les projets rapprochant producteurs et consommateurs, telle que l'agriculture contractuelle de proximité.

L'alinéa 4 est refusé par 38 non, 34 oui, 1 abstention.

Mise aux voix, la thèse 502.21.a amendée

L'Etat encourage une agriculture diversifiée, de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.

est adoptée par 69 oui, 0 non, 5 abstentions.

502.3 Travail.

Thèse de minorité 502.32.e

L'Etat intervient auprès des partenaires sociaux pour susciter la conclusion de conventions collectives de travail, dotées de la force obligatoire. A défaut, il adopte des contrats types au sens de l'article 359a du Code fédéral des obligations pour fixer des salaires minimaux des diverses branches de l'économie.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.e

L'Etat intervient auprès des partenaires sociaux pour susciter la conclusion de conventions collectives de travail, dotées de la force obligatoire. A défaut, il adopte des contrats types au sens de l'article 359a du Code fédéral des obligations pour fixer des salaires minimaux des diverses branches de l'économie.

est refusée par 38 non, 35 oui, 1 abstention.

Thèse 502.31.a

L'Etat encourage le dialogue social et la conclusion de conventions collectives de travail.

Sous-amendement à l'amendement du groupe SolidaritéS du groupe Radical-Ouverture (M. Guy Zwahlen, M. Pierre Kunz, M. Georges Chevieux et M. Murat Julian Alder) :

L'homme et la femme sont égaux en droit. Ils ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.



Le vote nominal est demandé.

Le sous-amendement est accepté par 70 oui, 3 non, 1 abstention.

Amendement de Mme Jocelyne Haller (SolidaritéS) :
Il garantit l'application du droit à un salaire égal pour un travail égal.

Le vote nominal est demandé.

L'amendement est accepté par 39 oui, 34 non, 1 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Les collectivités publiques favorisent la participation des travailleurs et des travailleuses au sein des entreprises.

Le vote nominal est demandé.

L'amendement est refusé par 38 non, 34 oui, 2 abstentions.

Le vote nominal est demandé.

Mise aux voix, la thèse 502.31.a amendée

L'Etat encourage le dialogue social et la conclusion de conventions collectives de travail. Il garantit l'application du droit à un salaire égal pour un travail égal. L'homme et la femme sont égaux en droit. Ils ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

est adoptée par 58 oui, 11 non, 3 abstentions.

Thèse 502.31.b

L'Etat met en place les conditions-cadres permettant la protection des travailleurs sur leur lieu de travail.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :
Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.

L'amendement est accepté par 36 oui, 35 non, 1 abstention.



Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

Toute personne qui travaille a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychique, ainsi qu'à la limitation raisonnable du temps de travail et aux jours fériés et congés payés.

L'amendement est accepté par 38 oui, 33 non, 1 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

La loi prévoit des mesures positives destinées à compenser les inégalités (affirmative action).

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

La loi prévoit des règles applicables aux entités publiques ou privées dont l'activité est soutenue ou autorisée par les collectivités publiques du canton ou qui bénéficient de mandats publics, notamment concernant la procédure et les sanctions en cas de discrimination ou d'inégalité.

L'amendement est refusé par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

L'égalité de tous les travailleurs et travailleuses est garantie. Toute inégalité dans l'embauche, les rapports de travail, de stage ou d'apprentissage, la formation et le perfectionnement professionnel, est interdite. Ne constituent pas une inégalité les mesures appropriées visant à promouvoir l'égalité de fait.

L'amendement est refusé par 38 non, 35 oui, 1 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :



Ajout de :

Les collectivités publiques prennent des mesures pour lutter contre toute forme de discrimination et pour garantir l'égalité, notamment entre femmes et hommes, ainsi que l'intégration des minorités dans le monde du travail.

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 1 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

Seules les entreprises et entités qui garantissent effectivement des conditions de travail et de salaire décentes et équitables, respectant en tous les cas au minimum les normes et usages applicables dans la branche concernée, peuvent recevoir une aide de l'Etat, exercer une activité soumise à autorisation ou bénéficier de mandats publics.

L'amendement est refusé par 38 non, 37 oui, 0 abstention.

L'égalité des votes est tranchée en faveur des voix contre par le président.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

Afin d'assurer dans chaque branche d'activité un salaire et des conditions de travail décentes et équitables, l'Etat adopte des contrats-type de travail et étend le champ d'application des conventions collectives de travail.

L'amendement est refusé par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

Ajout de :

La loi prévoit des incitations et compensations pour les employeurs publics ou privés qui favorisent l'égalité en général, notamment en engageant et en maintenant en emploi des personnes handicapées.

L'amendement est refusé par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Maurice Gardiol, M. Tristan Zimmermann et M. Laurent Extermann) :

Le travail du dimanche est interdit, sauf dérogation prévue par la loi.

L'amendement est refusé par 39 non, 32 oui, 3 abstentions.



Mise aux voix, la thèse amendée 502.31.b

L'Etat met en place les conditions-cadres permettant la protection des travailleurs sur leur lieu de travail.

Toute personne qui travaille a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychique, ainsi qu'à la limitation raisonnable du temps de travail et aux jours fériés et congés payés.

Toute personne a le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.

est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Thèse 502.31.c

Chaque travailleur a droit au salaire qui lui assure un niveau de vie décent.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Maurice Gardiol (socialiste pluraliste), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Les Verts et Associatifs) :

L'Etat institue un salaire minimum cantonal dans tous les domaines d'activité économique, en tenant compte des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives, afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes.

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse 502.31.c

Chaque travailleur a droit au salaire qui lui assure un niveau de vie décent.

est refusée par 36 non, 34 oui, 3 abstentions.

Thèse de minorité 502.32.a

Le droit au travail est reconnu.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.a

Le droit au travail est reconnu.

est refusée par 37 non, 36 oui, 2 abstentions.

L'égalité des voix est tranchée en faveur des voix contre par le président.

Thèse de minorité 502.32.b

Avec le concours des communes, l'Etat s'efforce de promouvoir le plein emploi.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.b

Avec le concours des communes, l'Etat s'efforce de promouvoir le plein emploi.

est acceptée par 38 oui, 36 non, 0 abstention.



Thèse de minorité 502.32.c.

L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des handicapés.

Le vote nominal est demandé.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.c

L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des handicapés.

est adoptée par 43 oui, 28 non, 0 abstention.

Thèse de minorité 502.32.d

Pour assurer la protection des travailleurs, l'Etat :

- a. organise l'assurance chômage obligatoire ;*
- b. institue la médecine du travail ;*
- c. légifère sur les conditions de travail ;*
- d. favorise la participation des travailleurs au sein des entreprises ;*
- e. protège les travailleurs et leurs représentants dans l'exercice de leurs droits ;*
- f. veille à l'application du principe « à travail égal, salaire égal ».*

Motion d'ordre de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Vote alinéa par alinéa

La motion d'ordre est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.d

Pour assurer la protection des travailleurs, l'Etat :

- a. organise l'assurance chômage obligatoire ;***
- b. institue la médecine du travail ;***
- c. légifère sur les conditions de travail ;***
- d. favorise la participation des travailleurs au sein des entreprises ;***
- e. protège les travailleurs et leurs représentants dans l'exercice de leurs droits ;***
- f. veille à l'application du principe « à travail égal, salaire égal ».***

est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention

Thèse de minorité 502.32.f

Afin d'assurer le contrôle des conditions de travail et des salaires minimaux, il est institué une fondation de droit public, dont le conseil est composé de manière tripartite émanant des milieux des salariés, des employeurs et de l'Etat.

En cas d'infractions, la Fondation applique des amendes dont le montant est fixé dans la loi. Elle dresse également un rapport au département chargé de l'emploi.

Le statut des services publics, notamment du personnel, est fixé par des lois et des arrêtés municipaux.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.f

Afin d'assurer le contrôle des conditions de travail et des salaires minimaux, il est institué une fondation de droit public, dont le conseil est composé de manière tripartite émanant des milieux des salariés, des employeurs et de l'Etat.



***En cas d'infractions, la Fondation applique des amendes dont le montant est fixé dans la loi. Elle dresse également un rapport au département chargé de l'emploi.
Le statut des services publics, notamment du personnel, est fixé par des lois et des arrêtés municipaux.***

est refusée par 53 non, 17 oui, 4 abstentions.

Thèse de minorité 502.32.g

*Les travailleurs, les employeurs et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour défendre leurs intérêts, de créer des associations, d'y adhérer ou non.
La grève et le lock-out sont licites lorsqu'ils se rapportent aux relations de travail.*

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.32.g

***Les travailleurs, les employeurs et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour défendre leurs intérêts, de créer des associations, d'y adhérer ou non.
La grève et le lock-out sont licites lorsqu'ils se rapportent aux relations de travail.***

est refusée par 48 non, 20 oui, 6 abstentions.

502.4 Information et protection des consommateurs

Thèse 502.41.a

L'Etat assure l'éducation, l'information et la protection des consommateurs.

Amendement du groupe PDC (Mme Béatrice Gisiger) :

L'Etat veille à l'information et à la protection des consommateurs.

L'amendement est accepté par 38 oui, 31 non, 5 abstentions.

Mise aux voix, la thèse amendée 502.41.a

L'Etat veille à l'information et à la protection des consommateurs.

est adoptée par 49 oui, 4 non, 21 abstentions.

502.5 Banque cantonale.

Thèse 502.51.a

L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région.

Amendement du groupe UDC (M. Ludwig Muller) :

L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région.

La loi fixe ses fonds propres.

L'amendement est retiré.



Amendement du groupe AVIVO :

Banque cantonale de Genève

1 La Banque cantonale de Genève, créée par la fusion de la Caisse d'épargne de la République et canton de Genève, fondée en 1816, et de la Banque hypothécaire du canton de Genève, fondée en 1847, est une société anonyme de droit public.

2 La Banque cantonale de Genève a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.

3 Le canton et les communes détiennent la majorité des voix attachées au capital social de la banque.

4 La loi et les statuts règlent l'organisation et les activités de la banque.

Le vote nominal est demandé.

L'amendement est refusé par 46 non, 23 oui, 5 abstentions.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région. **La Banque cantonale promeut l'intérêt général et accorde aux communes et au canton des prêts à des taux correspondant à cet intérêt général.***

L'amendement est refusé par 39 non, 24 oui, 11 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 502.51.a

L'Etat exploite une banque cantonale favorisant le développement économique et social de la région.

est refusée par 43 non, 30 oui, 0 abstention.

Thèse de minorité 502.52.a

La Banque cantonale de Genève est une société anonyme de droit public.

Le vote nominal est demandé.

Mise aux voix, la thèse de minorité 502.52.a

La Banque cantonale de Genève est une société anonyme de droit public.

est refusée par 38 non, 36 oui, 0 abstention.

Thèse de minorité 502.53.a

La Banque cantonale est gérée selon le principe du développement durable en respectant les plus hautes exigences éthiques, y compris en matière de fraude et d'évasion fiscale.



Mise aux voix, la thèse de minorité 502.53.a

La Banque cantonale est gérée selon le principe du développement durable en respectant les plus hautes exigences éthiques, y compris en matière de fraude et d'évasion fiscale.

est refusée par 40 non, 30 oui, 4 abstentions.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire générale

Mme Sophie FLORINETTI
Secrétaire générale

Le président de la session

M. Jacques-Simon Eggly
Coprésident